

Mémoire

Projet de parc Éolien de saint-Cyprien de Napierville

Présenté par

Par le Comité des citoyens de Lacolle .

Le 10 juin 2015

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Comité des citoyens de Lacolle
mmatricule #3345684446

Le comité des citoyens de Notre-Dame-du-Mont Carmel a été fondé et incorporé selon la loi en avril 1996, et son nom a été modifié pour le comité des citoyens de Lacolle lors de la fusion avec la municipalité de Lacolle .

Le comité des citoyens de Lacolle se préoccupe des citoyens et intervient de façon ponctuelle comme aujourd'hui face à l'aménagement d'un parc de 8 éoliennes sur des terres agricoles privées dans la municipalité voisine .

En plus des préoccupations diverses déjà ou qui seront exprimées à cette consultation par le BAPE, le comité des citoyens de lacolle exprime des préoccupations particulières relatives à la protection des patrimoines culturels et architectural de Lacolle .

À la lumière de toutes ces considérations, le comité recommande que le projet éolien de Saint-Cyprien ne devrait pas recevoir un avis favorable du BAPE et des ministères devant émettre les autorisations requises

Atteinte au patrimoine culturel:

Lacolle entend favoriser son accueil et son tourisme en se posant sur la reconnaissance de ses richesses particulières. Ses terres fertiles bénéficient d'un micro-climat et portent le titre de " Les jardins du Québec".

PAGE 1

Plusieurs attraits touristiques de la région de Lacolle sont en relation avec l'histoire du Canada dont l'histoire de la guerre anglo-américaine de 1837-1838

Le Blockhaus de Lacolle:

Situé à l'extrémité sud de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le blockhaus de la Rivière-Lacolle surplombe la petite rivière Lacolle, qui se déverse dans la rivière Richelieu. Il fut érigé vers 1781 pour faire partie du réseau de défense de la colonie britannique, qui s'inquiétait de l'émergence de la nouvelle république américaine.

C'était un ouvrage militaire défensif de petite dimension, généralement érigé en un lieu stratégique et sur une hauteur. Le gouvernement québécois en fit l'acquisition en 1950 et le classa monument

historique en 1960. On y effectua des travaux de restauration en 1955, Des visites commentées avec guide et une exposition y sont offertes aux visiteurs durant la saison estivale.

Site patrimonial de L'église d'Odeltown

Le site patrimonial de l'Église-d'Odeltown est un ancien ensemble religieux de tradition méthodiste érigé à partir de 1823. Il se compose de l'église Odeltown United et d'anciennes écuries. Les anciennes écuries en bois, construites vers 1845 derrière l'église font toujours l'objet d'admiration des visiteurs. Tout l'été, des visites commentées avec guide et une exposition y sont offertes aux visiteurs. Ce bien est classé site patrimonial

L'église Saint-Bernard-de Lacolle;

L'architecte Victor Bourgeau , concepteur de nombreuses églises et cathédrales dont celle de Saint Bernard-de-Lacolle.

Le célèbre curée Labelle inaugure la construction de l'église le 18 novembre 1865

Cette église est classée patrimoine national.

La gare patrimoniale du CP.

La municipalité de Lacolle se portera propriétaire et mettra en valeur cette gare de chemin de fer propriété de la Cie de chemin de fer Canadian Pacific qui servait aussi de poste de douanes à la frontière.

Cette gare patrimoniale, de style château, dont l'architecture du bâtiment demeure intacte est une des rares de ce style subsistant au Canada . La Commission des lieux et monuments historiques du Canada l'a désigné gare ferrovaire patrimoniale en 1991. De plus, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a retenu cette gare comme ayant conservé son intérêt architectural. Comme le développement de la gare de Lacolle tiendra compte du contexte économique et touristique régional, nous apprehendons l'installation d'éolienne dans ce paysage .

La piste cyclable du Paysan

Les municipalités de Lacolle et Saint-bernard de Lacolle sont traversées par une piste cyclable nommée la Piste du Lièvre, dédiée exclusivement aux cyclistes et randonneurs.

PAGE 2

Cette piste relie le Québec aux États-Unis et sa popularité a requis l'aménagement d'une halte avec services et guide touristique durant l'été.

La venue d'éoliennes dans le secteur est inadmissible dans un cadre si favorable aux loisirs et à l'activité physique.

Hydro Québec donne l'exemple;

Hydro-Québec projette d'installer une ligne d'interconnexion très haute tension Hertel-New-York qui traverse le territoire des municipalités de Saint-Valentin et les voisines pour la mise en service fin 2016.

Le corridor choisi ayant le moindre impact passe en bordure de l'autoroute 15 dans les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Bernanr-de-Lacolle et Lacolle.

Comme ce territoire de type rural comporte de vastes plaines sans structures en hauteur, Hydro-Québec a été confrontée à un dilemme majeur.

Pour ces projets de lignes de transport, en règle générale, plusieurs critères amène l'entreprise à construire des lignes aériennes.

Hydro-Québec a étudié toutes les alternatives possibles en prenant en considération simultanément des critères environnementaux, sociaux, techniques et économiques et a choisi la meilleure décision à prendre.

Suite aux consultations publiques, les structures aériennes furent décriées et les études portent dorénavant pour le tracé d'une ligne de transmission sous-terrain.

Les structures aériennes ne pouvaient définitivement pas s'implanter sur ce territoire.

projet retenu consiste en la construction d'une ligne souterraine à courant continu, d'une longueur de 58 km et d'une tension de 320 kV entre La Prairie et la frontière canado-américaine.

Hydro-Québec choisi ce projet inhabituel, même s'il coutera plusieurs fois les coûts de construction d'une ligne aérienne, pour protéger le patrimoine environnemental de la région.

Ceci démontre l'importance de l'impact négatif qu'aurait la présence de structures d'éoliennes sur ce territoire.

En conclusion:

À la lumière de toutes ces considérations, nous estimons que le projet éolien de Saint-Cyprien ne devrait pas recevoir un avis favorable du BAPE et des ministères devant émettre les autorisations requises

Préparé par ; Le conseil d'administration du comité
Le 9 juin 2015